

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 12 décembre 2024**

Objet : Provisions budgétaires pour les redevances GC IBLO ORANGE

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le trois décembre 2024, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, et sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 32 (dont 7 procurations) - 94 voix

Votants : 32 Pour soit 94 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT - PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP – VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO
Mme Patricia BUISSON – 6 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – 2 voix – VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mme Rome) – 2 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – VISIO
Mr Stéphane DUCOURTIOUX – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) – 2 voix
Mme Sylvie GERMOND – (suppléante de Mr Vilard) – 1 voix – VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr Allard) – 1 voix
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – VISIO
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix – VISIO
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) – 1 voix
Mr Christian MANEUF – (suppléant de Mr Caffy) – 1 voix – VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Guy MONTET – (procuration donnée à Mr Vergnolle) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix – VISIO

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président CD87
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Présidente Département Corrèze
Conseiller communautaire Agglo de Brive
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller communautaire de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Conseillère communautaire CC Ouest Limousin
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseillère départementale du CD87
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combade
Conseiller Communautaire CC Pays d'Uzerche
Conseiller communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1^{ER} VP
Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) – 5^{ème} VP – 2 voix
Mr Jean-Paul BARRIERE – (et son suppléant) – 7^{ème} VP – 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Marc FERRAND – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Bruno FLEURY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Jean-Marie MASSY – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Christian PRADAYROL – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) – 2 voix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Président CC Pays Sostranien
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Adjoint au Maire Ville de Limoges

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258728658-20241212-CS119_D913-

N°913-1

La Société Orange a informé le syndicat le 1^{er} février 2024 d'une modification à la hausse, applicable à partir du 1^{er} mars 2024, des tarifs mensuels de l'offre d'accès aux installations de génie civil et d'appuis aériens d'Orange dans le cadre de « l'annexe C1 – Prix » du contrat GC IBLO » comme précisé ci-dessous :

Tarif mensuel forfaitaire en € par mois par prise en aval PM (distribution)										
2020	2021	2022	2023	% évol 2023/2022	A partir du 1er mars 2024	% évol 2024/2023	2025	% évol 2024/2025	2026	% évol 2026/2025
0,375	0,375	0,520	0,610	17%	1,054	73%	1,350	28%	1,420	5%
Tarif à l'année										
4,50	4,50	6,24	7,32		12,65		16,20		17,04	

Tarif mensuel en € par mois par cm2 x ml en amont PM (collecte + transport)										
2020	2021	2022	2023	% évol 2023/2022	A partir du 1er mars 2024	% évol 2024/2023	2025	% évol 2024/2025	2026	% évol 2026/2025
0,029	0,029	0,031	0,034	10%	0,057	68%	0,070	23%	0,072	3%
Tarif à l'année										
0,35	0,35	0,37	0,41		0,68		0,84		0,86	

Tarif mensuel par mois par ml pour raccordement GC liaisons collecte (transport)										
2020	2021	2022	2023	% évol 2023/2022	2024	% évol 2024/2023	2025	% évol 2024/2025	2026	% évol 2026/2025
0,100	0,100	0,100	0,100	0%	0,100	0%	0,100	0%	0,100	0%
Tarif à l'année										
1,20	1,20	1,20	1,20		1,20		1,20		1,20	

Or les membres du syndicat ont décidé, suite à la délibération n° 895 du 10 avril 2024, de **refuser l'augmentation** tarifaire imposée par Orange le 1^{er} mars 2024, et d'acquitter les factures GCBLO Orange sur la base du tarif en vigueur avant cette augmentation.

Il est, cependant prévisible, que la Société Orange enclenchera les actions à sa disposition pour recouvrer les sommes dues.

Pour des raisons de sincérité budgétaire, il convient de matérialiser sur le budget 2024 ce risque probable par une **provision comptable** et d'inscrire les crédits sur chacun des 4 budgets correspondants à l'écart constaté entre le réel facturé par Orange et le réel payé par Dorsal, soit à fin novembre 2024, comme suit :

- BP : 72 290,17€
- BA19 : 691 441,73€
- BA23 : 583 623,84€
- BA87 : 370 969,99€

Projeté à fin 2024, le montant estimatif des provisions correspondant à l'écart entre le « payé » et « le facturé » à inscrire sur chaque budget annexe est précisé ci-dessous :

- BP : 82 000€
- BA19 : 770 000€
- BA23 : 650 000€
- BA87 : 415 000€

Des crédits supplémentaires relatifs à ces hausses de tarifs ont été inscrits sur le budget 2024 en décision modificative (DM) n°1 du 27 juin 2024 tenant compte de l'écart entre les enveloppes initiales votées au budget le 8 février 2024 et les montants finaux estimés à fin 2024 après application des hausses de tarifs.

Les montants mouvementés dans la DM1 ont été exprimés en TTC sur le budget principal et en HT sur les budgets annexes. Les montants estimatifs des provisions ont été évalués, sur les 4 budgets, sur la base du « facturé » TTC.

Les mouvements comptables impactent une **dépense de la section de fonctionnement au compte 6815.**

Les mouvements budgétaires relatifs à l'inscription de ces provisions à hauteur des montants indiqués plus hauts seront mouvementés dans la décision modificative n°2 en cours dans le rapport n°2.

Il convient de préciser, enfin, que les montants de ces provisions n'intègrent pas l'application par la société Orange d'éventuels intérêts moratoires et /ou d'indemnités forfaitaires de recouvrement.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, d'autoriser le Président à provisionner comptablement, sur l'exercice budgétaire 2024, le montant restant à payer à la Société Orange au titre des redevances GC IBLO.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



SYNDICAT MIXTE
27, bd
de la Corderie
Limoges
DORSAL

Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 17/12/2024

